



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 06-Feb-2012, 15:53
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

31 janvier 2012
Journée d'audience n° 24

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Michiel PESTMAN
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
Matteo CRIPPA

Pour le Bureau des co-procureurs :

SENG Bunkheang
Dale LYSAK

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
SIN Soworn
Barnabé NEKUIE
MOCH Sovannary
VEN Pov

Pour la Section de l'administration judiciaire :

KAUV Keoratanak

TABLE DES MATIÈRES

M. NUON CHEA

Interrogatoire par Me Sin Soworn	page 6
Interrogatoire par Me Nekuie	page 19
Interrogatoire par Me Sin Soworn (suite)	page 41
Interrogatoire par Me Pestman	page 46

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me ANG UDOM	Khmer
Me KONG SAM ONN	Khmer
M. LYSAK	Anglais
Me NEKUIE	Français
M. le juge président NIL NONN	Khmer
M. NUON CHEA	Khmer
Me PESTMAN	Anglais
Me PICH ANG	Khmer
Me SIN SOWORN	Khmer
Me SON ARUN	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h01)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est commencée.

5 Ce matin, nous allons poursuivre l'interrogatoire de l'accusé

6 Nuon Chea.

7 La parole est aux coavocats principaux pour les parties civiles

8 pour cet interrogatoire.

9 Toutefois, avant de laisser la parole aux parties civiles, la

10 Chambre souhaite annoncer la chose suivante: dès demain, comme

11 prévu dans le mémorandum, M. Chhang Youk, directeur de DC-Cam,

12 comparaitra devant la Chambre.

13 Comme l'ont demandé les parties pour ce témoin... l'Accusation a

14 demandé une journée pour son interrogatoire. Les coavocats

15 principaux pour les parties civiles anticipent qu'ils ont besoin

16 d'une demi-heure. Donc, l'Accusation et les coavocats principaux

17 auront une journée.

18 La défense de Nuon Chea a demandé une journée.

19 Ieng Sary, une journée.

20 Et Khieu Samphan, quatre heures.

21 [09.04.30]

22 La Chambre décide donc de donner deux jours aux équipes de

23 défense pour leur interrogatoire.

24 La Chambre ne posera pas de question au témoin, sauf pour les

25 questions liminaires.

2

1 La parole sera donnée à l'Accusation en premier pour
2 l'interrogatoire, donc, de Youk Chhang, directeur de DC-Cam.
3 Personnel de sécurité, veuillez amener Nuon Chea au box des
4 accusés.

5 (L'accusé Nuon Chea est amené à la barre.)

6 [09.05.23]

7 Le coavocat principal cambodgien pour les parties civiles demande
8 la parole?

9 Vous avez la parole.

10 Me PICH ANG:

11 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame, Messieurs les
12 juges.

13 J'ai entendu les instructions données par le Président, mais
14 j'aimerais apporter une précision.

15 Vous avez dit que les coavocats principaux pour les parties
16 civiles avaient demandé une demi-heure? Et que l'Accusation
17 disposait d'une demi-journée? Et l'équipe de défense..

18 Pouvez-vous nous dire de combien de temps l'Accusation
19 dispose-t-elle et de combien de temps les coavocats principaux
20 pour les parties civiles disposent-ils?

21 [09.06.24]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Une journée pour l'Accusation et les coavocats principaux pour
24 les parties civiles.

25 Comme vous aviez demandé une demi-heure, vous aurez une

3

1 demi-heure après que l'Accusation aura interrogé le témoin.

2 Donc, une journée sera accordée à l'Accusation et, dans cette
3 journée, une demi-heure sera pour vous.

4 Est-ce assez clair?

5 Me PICH ANG:

6 Monsieur le Président, je crois me souvenir que nous avons
7 demandé deux heures pour interroger M. Youk Chhang.

8 (Discussion entre les juges)

9 [09.08.41]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Monsieur le coavocat principal, avez-vous une requête précise à
12 demander à la Chambre pour ces deux heures?

13 Votre requête n'est pas claire quant à l'interrogatoire du
14 témoin.

15 Vous aviez dit que vous n'aviez pas beaucoup de questions à
16 poser, c'est pourquoi une demi-heure devrait suffire?

17 À l'avenir, pour ce qui a trait aux demandes de temps pour les
18 interrogatoires, je vous prie de faire des requêtes précises.

19 Si vous dites que n'avez pas beaucoup de questions, il est un peu
20 difficile pour la Chambre de décider comment répartir le temps de
21 parole.

22 J'aimerais maintenant confirmer: combien de temps... de combien de
23 temps avez-vous besoin pour interroger l'accusé (sic)... à partir
24 de demain pour que nous puissions ajuster le calendrier en
25 conséquence?

4

1 [09.10.00]

2 Me PICH ANG:

3 Je vous remercie, Monsieur le Président.

4 Les parties civiles souhaitent ajouter que nous avons demandé

5 deux heures à la Chambre, et nous maintenons cette requête

6 aujourd'hui.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Qu'en est-il de l'Accusation? Croyez-vous être en mesure de faire

9 votre interrogatoire en un peu moins de temps pour que l'on

10 puisse donner ce qui reste aux coavocats principaux? Car la

11 Chambre avait prévu de laisser une journée pour l'Accusation et

12 les parties civiles.

13 Pouvez-vous apporter des précisions?

14 M. LYSAK:

15 Dès la pause, je demanderai au procureur qui mènera cet

16 interrogatoire pour vérifier s'il a besoin de la journée qu'il

17 avait demandée. Je pense qu'il aura besoin de plus d'une

18 demi-journée pour mener à bien son interrogatoire.

19 Je vérifierai toutefois dès la pause matinale, et je vous... si

20 cela sied à la Chambre.

21 [09.11.51]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 L'Accusation avait demandé une journée complète pour interroger

24 Youk Chhang.

25 M. LYSAK:

5

1 On me dit qu'il y a peut-être une erreur d'interprétation. J'ai
2 dit que nous avons demandé une journée, pas une journée et
3 demie. Donc, je crois que ça a été mal traduit.

4 Nous avons donc demandé une journée pour l'interrogatoire de
5 l'Accusation.

6 Et je vérifierai à la pause avec l'avocat qui s'occupera de cet
7 interrogatoire pour lui demander de combien de temps il a
8 vraiment besoin.

9 (Discussion entre les juges)

10 [09.13.05]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous remercie de ces précisions, Maître.

13 La Chambre laisse maintenant la parole aux coavocats principaux
14 pour les parties civiles pour l'interrogatoire de l'accusé Nuon
15 Chea.

16 Me PICH ANG:

17 Monsieur le Président, les coavocats principaux pour les parties
18 civiles demandent à la Chambre de permettre à Me Sin Soworn,
19 avocate des parties civiles, et Me Barnabé... pour leur laisser
20 donc le soin de mener cet interrogatoire.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Oui. La Chambre rappelle aux avocats qui ont le droit
23 d'interroger l'accusé de respecter les directives qui ont été
24 données. Autrement dit, les questions doivent porter sur le
25 contexte historique du Kampuchéa démocratique.

6

1 Vous avez maintenant la parole.

2 [09.14.50]

3 INTERROGATOIRE

4 PAR Me SIN SOWORN:

5 Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges.

6 Monsieur Nuon Chea, je suis avocate des parties civiles. J'ai
7 quelques questions à vous poser ce matin.

8 Aujourd'hui est une journée très importante. Et c'est aussi une
9 journée très importante pour vous et pour la manifestation de la
10 vérité. Pour vous et les victimes et les parties civiles, et nous
11 souhaitons votre coopération pour établir la vérité aujourd'hui.

12 Q. Tout d'abord, en 1944, vous avez étudié le droit à
13 l'université Thammasat, en Thaïlande?

14 M. NUON CHEA:

15 R. Monsieur le Président, je salue mes compatriotes et je salue
16 le public.

17 Ma réponse est oui.

18 Q. Lorsque vous étudiez en Thaïlande, vous utilisiez le nom
19 Runglert, alias Laodi?

20 R. À l'époque, en Thaïlande, les étudiants cambodgiens devaient
21 traduire leur nom en thaï. Donc, mon nom était Runglert Laodi.

22 [09.16.27]

23 Q. Qui vous a donné ce nom?

24 R. Un moine.

25 Q. Après vos études à l'université, vous avez aussi participé au

7

1 mouvement de l'indépendance, n'est-ce pas?

2 R. Je n'ai pas terminé mes études à l'université Thammasat.

3 J'étais en première année. Et je considérais qu'il était inutile

4 pour moi d'étudier car cela signifiait que je devais travailler

5 pour le régime au pouvoir.

6 Et nous devons mener la lutte, et c'est pourquoi je me suis...

7 j'ai rejoint le mouvement de lutte.

8 Q. Quand vous vous êtes joint à la lutte avec le Parti communiste

9 thaïlandais et... vous vous êtes joint au Parti pour connaître les

10 méthodes de libération, n'est-ce pas?

11 R. Je voulais connaître la ligne politique du Parti communiste

12 thaïlandais à l'époque pour... et faire plus de recherches sur la

13 situation en Thaïlande.

14 Q. Pendant vos études à l'université, en Thaïlande...

15 [09.18.36]

16 Comme résistant, avez-vous décidé de sacrifier votre intérêt

17 personnel pour servir le peuple et la nation? Était-ce à cette

18 époque que vous avez rejoint le mouvement politique?

19 R. Monsieur le Président, pourriez-vous demander à l'avocate des

20 parties civiles de poser des questions brèves - car je suis assez

21 âgé?

22 Q. Oui, je serai plus brève. La question était: alors que vous

23 étudiez à l'université Paniasas (phon.), vous avez reçu un

24 enseignement et vous avez... vous pouviez utiliser votre expérience

25 pour servir le pays et votre peuple.

8

1 Ma question était donc: est-ce là... est-ce là que vous avez
2 commencé votre lutte politique?

3 [09.19.47]

4 R. Mes tendances politiques ont commencé dès l'âge de 14 ou 15
5 ans. Laissez-moi expliquer: à l'époque, j'habitais encore au
6 Cambodge. J'ai vu moi-même l'oppression de ceux qui servaient les
7 intérêts des colons français. Leurs serviteurs, leurs
8 domestiques. J'avais pitié de ces gens. Comment pouvait-on
9 traiter des personnes comme des animaux?

10 Quand les Français ont remis une partie du territoire à la
11 Thaïlande, c'est-à-dire Battambang et Sisophon...

12 À l'époque, je n'ai pas étudié le communisme en Thaïlande. J'ai
13 étudié le droit, mais j'ai aussi étudié le communisme dans
14 différents ouvrages.

15 Et cela m'a beaucoup intéressé. J'étais intrigué par la façon
16 dont le communisme pouvait aider les pays opprimés.

17 J'ai poursuivi mes études, mais j'ai jugé que cela était inutile
18 de poursuivre mes études. Et c'est pourquoi je suis rentré au
19 pays, pour suivre le mouvement...

20 [09.21.39]

21 Me SON ARUN:

22 J'aimerais que la partie civile me donne des clarifications.

23 Pouvez-vous me rappeler le nom de l'université? Ce n'est pas

24 Paniasas (phon.), l'université en Thaïlande où il a étudié. C'est

25 Thammasat. Veuillez, s'il vous plaît, corriger dans vos

9

1 questions.

2 Me SIN SOWORN:

3 Oui. La question, c'était l'université Thammasat et non pas
4 Paniasat (phon.)...

5 Laissez-moi poursuivre, donc, mon interrogatoire.

6 Q. En 1950, quand vous avez participé... ou vous avez rejoint le
7 Parti communiste indochinois, vous étiez un enseignant ou vous
8 étiez responsable d'éducation?

9 M. NUON CHEA:

10 R. Je n'avais pas de rôle particulier. J'étais un candidat en
11 charge de la propagande. J'écrivais des articles dans les
12 journaux, et j'étais responsable d'éducation. J'allais dans les
13 villages pour, justement, éduquer les gens.

14 Q. En qualité d'éducateur, quels étaient les documents ou les
15 manuels ou les leçons que vous utilisiez pour éduquer les gens
16 des villages que vous visitiez?

17 R. Si je me souviens bien, à l'époque, le Parti communiste
18 indochinois, sous le contrôle des Vietnamiens, s'occupait de la
19 lutte.

20 Donc, c'était des documents vietnamiens traduits en khmer. Nous
21 utilisions alors ces documents pour, justement, éduquer les gens.

22 [09.23.45]

23 L'objectif était une solidarité nationale entre les Laotiens, les
24 Vietnamiens et les Cambodgiens pour la libération de l'Indochine.

25 Q. Tous ces documents traduits ont-ils été révisés par la

10

1 direction du Parti avant que vous les utilisiez?

2 R. Non, il n'y avait aucun processus de sélection, aucun
3 contrôle. C'était le comité permanent au niveau de la zone qui
4 décidait. Ils n'étaient pas... ils étaient vietnamiens, mais
5 parlaient le cambodgien.

6 Q. Le 5 décembre 2011, vous avez...

7 E1/16.1. ERN, en khmer: 00758940; en anglais: 00758850; en
8 français: 00758838.

9 Et vous avez dit: "J'ai participé à des activités contre le
10 régime au pouvoir en Thaïlande qui opprimait le peuple. J'ai agi
11 de concert avec d'autres progressistes.

12 Et, par la suite, ils ont remarqué que j'étais actif. Puis je me
13 suis joint au Parti communiste thaïlandais.

14 Et, le 7 août... ou, plutôt, le 7 juillet, j'ai demandé au Parti
15 communiste thaï de pouvoir rentrer au Cambodge car j'avais
16 remarqué l'oppression des Cambodgiens aux mains des Français.

17 Le Parti communiste thaïlandais m'a permis de mener cette lutte
18 au Cambodge."

19 Ma question: combien d'entre vous êtes rentrés au Cambodge?

20 [09.26.10]

21 R. Si je me souviens bien, il n'y avait que moi. J'étais seul.

22 Q. Vous êtes donc rentré seul au Cambodge pour mener la lutte.

23 Et, lorsque vous avez commencé vos activités au Cambodge,
24 avez-vous fait rapport de ces activités au Parti communiste
25 thaïlandais?

11

1 R. Non, Monsieur le Président, car j'avais déjà quitté le Parti
2 communiste thaïlandais et je faisais partie du Parti communiste
3 indochinois, contrôlé par le Parti vietnamien.

4 Q. Vous avez dit qu'après 1954 il n'y avait que trois ou quatre
5 personnes... vous étiez quatre et "que" vous vous étiez organisés
6 pour fonder un parti. Est-ce exact?

7 R. Après ces ententes, il y avait les filiales de Tram Kak... et,
8 donc, Tou Samouth, Saloth Sar et moi-même avons décidé
9 d'organiser une autre filiale. Nous devons restructurer le
10 Parti.

11 [09.28.29]

12 Q. C'était avant ou après les Accords de Genève? Avant ou après...
13 en 54?

14 R. Oui...

15 Q. Donc il ne restait que trois ou quatre personnes, y compris
16 vous. Comment avez-vous organisé le Parti et où l'avez-vous fait?

17 R. Nous l'avons commencé dans la forêt, "en" campagne, près du
18 mont Aural... Prambei Mom. Nous avons commencé là, puis nous sommes
19 allés dans les terres basses.

20 Nous avons commencé avec la classe des paysans pauvres, et nous
21 avons fondé notre soutien de base dans ces zones...

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Pourriez-vous, s'il vous plaît, Partie civile, parler moins vite
24 pour que les interprètes puissent vous suivre?

25 [09.29.53]

12

1 Me SIN SOWORN:

2 Q. Donc, depuis... à partir de l'organisation du Parti dans... quand
3 vous avez commencé à organiser le Parti, aviez-vous donné des
4 rôles particuliers à chacun des membres?

5 M. NUON CHEA:

6 R. Non, personne n'a reçu de rôle particulier à l'époque.
7 D'anciens cadres qui avaient participé à la lutte dans le passé,
8 il n'y en avait que très peu. Donc, nous avons coopéré. Nous
9 avons travaillé ensemble sans que des rôles particuliers soient
10 attribués à qui que ce soit.

11 Q. Je vous remercie de cette réponse.

12 Le 22 novembre - 22 novembre 2011, à 4h11 de l'après-midi -, vous
13 avez dit qu'en août 1962 le Parti a décidé de mener la lutte
14 politique de concert avec la lutte armée?

15 [09.31.23]

16 R. Monsieur le Président, en 1962, le congrès du Parti s'est tenu
17 pour la première fois... ou, plutôt, c'était le deuxième congrès du
18 Parti. La décision a été prise de mener la lutte politique et la
19 lutte armée.

20 Mais la lutte armée était subsidiaire par rapport à la lutte
21 politique. Lorsqu'on parlait d'"armes", c'était uniquement des
22 bâtons et des couteaux utilisés à des fins d'autodéfense.

23 Q. Donc la lutte armée consistait à utiliser des bâtons, des
24 couteaux. De quelle façon souhaitiez-vous atteindre les objectifs
25 révolutionnaires et où?

13

1 R. Dans la zone du nord-ouest du Cambodge.

2 [09.32.36]

3 Q. Qui a dirigé cette lutte armée?

4 R. À l'époque, il y avait essentiellement trois personnes, à
5 savoir Tou Samouth, Saloth Sar et moi-même.

6 Q. D'où receviez-vous un soutien financier ainsi qu'un soutien
7 alimentaire?

8 R. La nourriture venait des populations locales. En plus de cela,
9 nous attrapions des animaux sauvages pour nous nourrir.

10 Q. À l'époque, quel était votre rôle particulier?

11 R. À l'époque, je n'avais pas de rôle précis. En gros, je
12 m'occupais de l'éducation, comme je l'ai déjà dit à de nombreuses
13 reprises à la Chambre.

14 À l'époque, dans le nord-ouest du Cambodge, les gens produisaient
15 leur propre alcool. Et nous avons donc dû les mettre en garde
16 contre l'alcoolisme.

17 Q. À l'époque, quels vêtements les gens portaient-ils? Des
18 vêtements noirs?

19 [09.34.22]

20 R. Oui, surtout des vêtements noirs. Le plus souvent, les gens
21 n'avaient pas grand-chose à se mettre. Ils étaient trop pauvres.

22 Parfois, les gens n'avaient qu'un pantalon et une chemise.

23 Q. En mars 1975, le Parti communiste vietnamien a demandé à
24 rencontrer les Cambodgiens?

25 R. Peut-on demander à l'avocate de préciser la date?

14

1 Q. En mars 75, le Parti communiste vietnamien a sollicité une
2 réunion avec le "Kampuchéa démocratique", n'est-ce pas?
3 C'est en tout cas ce que vous avez dit hier en réponse aux
4 questions de l'Accusation.

5 R. Effectivement, une telle demande a été faite. Nguyen Van Linh
6 a demandé une telle réunion.

7 Q. Qui a rencontré la délégation vietnamienne?

8 R. Moi-même, j'ai rencontré la délégation vietnamienne.

9 Q. Quel était l'ordre du jour de la réunion?

10 R. À cette réunion, les Vietnamiens ont voulu se faire une idée
11 de la situation générale du Cambodge.

12 [09.36.21]

13 Q. Le 14 décembre 2011...

14 Et, ici, je vous renvoie au document E1/22.1. ERN, en khmer... ou,
15 plutôt, en anglais: 00762188; et, en français: 00762288.

16 Dans ce document, vous avez dit que le Parti communiste du
17 Kampuchéa n'avait pas de politique précise contre Norodom
18 Sihanouk. Vous dites que la seule politique était de demander à
19 Sa Majesté d'être président du Présidium de l'État, soit le poste
20 suprême au sein de l'État.

21 R. Effectivement.

22 Q. Lorsque vous parlez du poste suprême de la présidence du
23 Présidium de l'État, quel était le pouvoir associé à ce poste?

24 R. Le président du Présidium de l'État ne relevait pas de mes
25 responsabilités. C'est M. Khieu Samphan qui s'en occupait. Pour

15

1 ma part, j'étais chargé de l'Assemblée des représentants du
2 peuple.

3 [09.38.13]

4 Q. D'après vous, le poste de la présidence du Présidium de l'État
5 représentait l'autorité suprême du pays?

6 R. Je n'étais pas seul à penser comme cela. C'est ainsi que tout
7 le monde dans le pays voyait les choses.

8 Q. Il me reste seulement quelques questions.

9 Le 30 janvier 2011, vous avez fait une déclaration auprès du
10 coprocurateur international. Vous avez dit qu'à l'ordre du jour
11 d'une réunion, dont vous ne vous souvenez pas la date, il a été
12 question de l'évacuation de Phnom Penh, n'est-ce pas?

13 R. Oui.

14 Q. Le PCK a identifié certains groupes d'ennemis. De qui
15 s'agissait-il?

16 R. Non, ce n'est pas le PCK. En fait, c'était le PRPK - le Parti
17 révolutionnaire du peuple khmer. C'était le Parti révolutionnaire
18 du peuple khmer.

19 Q. Lorsque vous faisiez de la résistance au sein du PRPK, qui
20 était classé comme ennemi?

21 [09.40.23]

22 R. Les ennemis, c'était les étrangers qui voulaient avaler le
23 territoire cambodgien.

24 Il y avait aussi les hommes de main des impérialistes ainsi que
25 les féodaux qui oppriment le peuple, ainsi que les traîtres à

16

1 la nation.

2 Q. Vous avez parlé des "féodaux". Comment définissez-vous les
3 féodaux?

4 R. Lorsque nous parlons de "féodalisme", nous ne faisons pas
5 allusion à la famille royale. Il s'agit plutôt des propriétaires
6 fonciers, lesquels oppriment la population. Il ne s'agit pas des
7 petits propriétaires terriens, mais bien de ceux qui exploitent
8 le peuple et oppriment le peuple.

9 Lorsqu'on parle des "féodaux", nous dégageons trois... nous
10 dégageons différentes catégories.

11 [09.41.44]

12 Q. Au sein du PCK, on parlait de la "classe pure". Qu'est-ce que
13 cela voulait dire?

14 R. Le terme de "pureté de la classe" correspond à une notion
15 théorique. Dans la pratique, il y avait des gens qui étaient
16 considérés comme des mauvais éléments, mais la majorité des gens
17 étaient des bons éléments.

18 Je ne suis pas en train de dire que tous les membres ou membres
19 candidats du Parti étaient bons. Il y avait aussi parmi eux des
20 mauvais éléments.

21 [09.42.35]

22 Q. Quand Pol Pot est allé se faire soigner à Hanoi, il s'est
23 également rendu à Beijing. À quel moment était-ce?

24 R. Je ne me souviens pas de l'année exacte. C'était juste après
25 avoir quitté Hanoi, mais je ne sais pas l'année exacte.

17

1 Q. Était-ce en 75?

2 R. Peut-être.

3 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

4 L'interprète se reprend: était-ce en 65?

5 M. NUON CHEA:

6 R. Peut-être.

7 Me SIN SOWORN:

8 Q. Pour quelle raison est-il allé à Beijing?

9 R. Lorsqu'il est allé à Beijing, en 65, il a emmené avec lui la
10 ligne stratégique et tactique afin de la présenter aux dirigeants
11 communistes chinois en espérant que ceux-ci comprendraient cette
12 ligne parce qu'à l'époque le Parti communiste du Kampuchéa était
13 un petit parti, raison pour laquelle nous devons faire connaître
14 notre parti sur la scène internationale.

15 Q. Est-ce qu'il y est allé tout seul?

16 R. Oui, seul.

17 Q. Qu'en est-il des visites qu'il a faites ultérieurement?

18 R. Par la suite aussi, il est allé seul pour présenter la ligne
19 du Parti aux Chinois.

20 [09.44.25]

21 Q. Quand le Vietnam a refusé de vous livrer des armes en 1968,
22 vous avez dit à So Phim de piller les Vietnamiens pour leur
23 prendre des armes, de piller les entrepôts où se trouvaient les
24 armes?

25 R. Je n'ai pas donné instruction à So Phim de le faire.

18

1 Mais il faut être précis: ces armes appartenait aux
2 Cambodgiens, et non pas aux Vietnamiens. C'était des armes qui
3 venaient de la Chine et qui étaient entreposées sur le territoire
4 cambodgien. Et ce sont les autorités vietnamiennes qui ont volé
5 les armes aux autorités cambodgiennes.

6 Q. Est-ce que de l'argent a été accepté des Vietnamiens?

7 R. Le Parti communiste du Kampuchéa n'a jamais reçu de soutien
8 financier de la part du Vietnam.

9 Me SIN SOWORN:

10 J'en ai terminé.

11 Merci, Monsieur le Président.

12 Merci, Monsieur Nuon Chea, d'avoir répondu à mes questions.

13 [09.46.15]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 (Intervention non interprétée)

16 Me NEKUIE:

17 Monsieur le Président, je n'ai pas reçu la traduction de ce que
18 vous avez dit, mais je suppose que vous m'autorisez à poursuivre
19 l'interrogatoire?

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Je vous en prie.

22 [09.46.42]

23 Me NEKUIE:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 Monsieur Nuon Chea, bonjour.

19

1 M. NUON CHEA:

2 (Intervention non interprétée)

3 INTERROGATOIRE

4 PAR Me NEKUIE:

5 Monsieur Nuon Chea, à la suite de ma consœur, je vais essayer de
6 commenter avec vous quelques extraits de l'importante déclaration
7 que vous avez faite ici le 22 novembre 2011.

8 Et, pour aider tout le monde à nous suivre, je pense qu'il est
9 bon que je donne déjà les indications, les références de ce
10 document, qui est le document E1/14.1. Et dont les références en
11 ERN sont, en français: ERN 00756280 à 00756320; en anglais, c'est
12 l'ERN 00756140 à 00756116... 76, pardon; et, en khmer, c'est l'ERN
13 00755342 à 00755365.

14 [09.48.23]

15 Le premier extrait de cette déclaration que je souhaite commenter
16 avec vous, Monsieur Nuon Chea, porte sur les réflexions que vous
17 meniez avec les membres du Comité central en mai 1974 sur les
18 conséquences possibles de la suppression de la monnaie. Et vous
19 disiez notamment ceci...

20 Alors, c'est l'ERN, en khmer: 0075363 (phon.).

21 Vous disiez: "L'expérience avait démontré que, dans les zones
22 libérées, on pouvait se passer d'argent et gérer néanmoins ces
23 zones."

24 Q. Je voudrais vous prier, Monsieur Nuon Chea, d'expliquer à la
25 Chambre comment cette expérience était effectivement menée.

20

1 Comment arriviez-vous à gérer ces zones libérées en vous passant
2 de monnaie?

3 M. NUON CHEA:

4 R. À ce propos, j'aimerais préciser les choses: il ne s'agissait
5 pas d'abolir la monnaie. À l'époque, nous n'avions pas produit
6 suffisamment pour subvenir à nos propres besoins parce qu'à
7 l'époque les Américains bombardaient.

8 Et, donc, nous n'utilisions pas vraiment la monnaie. Nous
9 faisons du troc et nous avons des provisions de nourriture que
10 nous pouvions échanger, troquer.

11 C'est pour cette raison que nous avons décidé de créer une
12 association d'entraide et une association pour l'échange de riz.
13 Voilà tout ce que je peux dire, Monsieur le Président.

14 Q. Je vous remercie. Vous poursuivez - toujours sur le même
15 document, commentant cette expérience dans les zones libérées -
16 en disant ce qui suit:

17 "L'ennemi se trouvait dans l'incapacité, de ce fait, de nous
18 attaquer et de s'emparer de ces zones pour nous les prendre. Au
19 contraire, il nous était possible d'élargir ces zones libérées.
20 Et les espions ne peuvent pas acheter nos cadres ou nos soldats
21 ou les populations avec de l'argent.

22 Et nous pensions que, sans argent, nous pouvions transformer
23 d'autres zones encore pour en faire des zones libérées."

24 Ma question: que faut-il comprendre par ces propos, Monsieur Nuon
25 Chea? Cela ne veut-il pas dire clairement que, dans les zones

21

1 libérées, vous aviez décidé de vous passer de l'argent aux fins
2 de contrôler mieux ces zones-là?

3 [09.52.08]

4 R. Monsieur le Président, à l'époque, il y avait des zones
5 libérées où on continuait d'utiliser l'argent. Et, là où l'argent
6 était utilisé, les espions américains ou vietnamiens utilisaient
7 de l'argent pour attirer à eux nos cadres.

8 Donc, si nous cessions provisoirement d'utiliser de l'argent,
9 nous pensions que nous pourrions contrôler la situation et
10 élargir progressivement l'étendue des zones libérées, tandis que,
11 si nous utilisions de l'argent, cela mettrait en péril les zones
12 libérées.

13 Bien entendu, quand nous utilisions de l'argent, cela risquait
14 d'influencer des gens qui étaient des bonnes personnes. Et, donc,
15 ce n'était pas bon.

16 [09.53.38]

17 Q. Merci. Cela signifie-t-il donc, Monsieur Nuon Chea, que, dans
18 les zones libérées, vous aviez effectivement imposé partout le
19 système de coopératives?

20 R. Nous n'avons pas forcé les gens à créer des coopératives. Cela
21 s'est fait de manière volontaire. Nous nous sommes efforcés de
22 donner des explications aux gens pour que ceux-ci comprennent
23 bien les avantages liés aux coopératives.

24 En l'absence de coopératives, les propriétaires fonciers
25 exploités auraient imposé des taux d'intérêt usuriers et

22

1 prélevé des redevances élevées sur leurs terres. Ils imposaient
2 parfois un taux d'intérêt de 50 pour cent aux emprunteurs.

3 Et, à l'époque, en fait, les activités agricoles des gens
4 servaient uniquement à subvenir aux besoins des riches.

5 Q. Peut-on donc dire, Monsieur Nuon Chea, que ce système de
6 collectivisation constituait un élément essentiel de votre ligne
7 politique et stratégique à l'époque?

8 [09.55.38]

9 R. Pourriez-vous préciser? Je ne suis pas sûr d'avoir saisi.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Maître, je vous prie de répéter votre question car l'accusé ne
12 l'a pas bien comprise et ne peut donc y répondre.

13 Me NEKUIE:

14 Volontiers, Monsieur le Président.

15 Q. Monsieur Nuon Chea, je vous posais la question de savoir si
16 l'on peut affirmer que ce système de coopératives ou de
17 collectivisation des terres était un élément essentiel de la
18 ligne politique et stratégique du PCK?

19 M. NUON CHEA:

20 R. Les coopératives, ce n'était pas l'aspect le plus important.

21 L'essentiel, c'était la ligne stratégique et tactique du Parti.

22 Quant aux coopératives, ce n'était qu'un élément. L'essentiel,

23 c'était la ligne stratégique et tactique du Parti.

24 [09.57.15]

25 Q. Avez-vous le souvenir, Monsieur Nuon Chea, que, dans ces zones

23

1 libérées, où vous dites avoir encouragé les coopératives - la
2 constitution des coopératives -, à cette époque, les marchés
3 étaient perturbés par des éléments vietnamiens qui faisaient de
4 la spéculation et causaient ainsi des pénuries alimentaires?

5 R. Si nous n'avions pas mis en place de coopératives, les
6 Vietnamiens auraient pris possession de toute la production parce
7 qu'à l'époque les soldats vietnamiens étaient dispersés sur le
8 territoire cambodgien, et les gens devaient remettre aux
9 Vietnamiens une partie de leur production.

10 C'est pourquoi les dirigeants du PCK ont établi une stratégie
11 visant à remédier à cette situation. Nous avons dû établir des
12 coopératives pour que les gens puissent faire des provisions
13 alimentaires.

14 [09.58.55]

15 Q. Vous souvenez-vous de ce qu'à cette époque, justement, au
16 sujet des éléments vietnamiens, vous en aviez discuté avec M.
17 Nguyen Van Linh, qui était le leader de la partie vietnamienne
18 s'occupant de ces éléments?

19 R. Ce n'était pas "Nyen" Van Linh, mais Nguyen Van Linh.

20 Vous me demandez de quoi j'ai parlé avec Nguyen Van Linh? Eh
21 bien, en fait, nous avons parlé de beaucoup de choses, entre
22 autres, de l'agression vietnamienne contre le Cambodge.

23 L'oppression vietnamienne.

24 Nguyen Van Linh et moi-même, nous nous sommes entretenus pour
25 essayer de trouver un compromis face à cette situation.

24

1 Bien sûr, depuis très longtemps, les Cambodgiens n'aimaient pas
2 les Vietnamiens, mais le PCK a essayé de transiger et de nouer
3 des liens d'amitié avec eux.

4 Et Pol Pot a dit que nous devons trouver une solution au conflit
5 parce que, jusque-là, les gens disaient que les Vietnamiens
6 étaient l'ennemi héréditaire. Mais Pol Pot a dit qu'il ne fallait
7 pas employer de tels mots et qu'il fallait trouver une solution
8 au conflit avec les Vietnamiens.

9 [10.01.05]

10 Q. Merci, Monsieur Nuon Chea. Est-il exact de dire que c'est,
11 entre autres conflits réglés par voie des négociations avec M.
12 Nguyen Van Linh... que vous avez eu à mettre un terme aux incidents
13 entre les troupes de M. Koy Thuon et les soldats vietnamiens à
14 Kratie?

15 R. Pour mettre un terme au conflit, il fallait mobiliser la
16 population. Cela ne passait pas par les armes.

17 Les gens n'aimaient pas les Vietnamiens qui étaient entrés en
18 territoire cambodgien et ne leur donnaient rien. Les Vietnamiens
19 devaient respecter les autorités locales.

20 Parce que, durant les négociations, les Vietnamiens disaient une
21 chose, mais, dans la réalité, ils se comportaient différemment.

22 Et, donc, les négociations diplomatiques avec les Vietnamiens...

23 les autorités du district ont clairement exprimé que les

24 Vietnamiens disaient une chose, mais faisaient autre chose.

25 [10.02.47]

25

1 Q. Est-il donc exact, Monsieur Nuon Chea, de dire que la décision
2 de supprimer les marchés dans ces zones libérées était également
3 un moyen pour vous de mettre un terme à ce désordre causé par les
4 éléments vietnamiens dans votre territoire?

5 R. Oui, c'est exact.

6 Q. Et, par la même occasion, vous régliez également ou vous
7 intensifiiez ainsi votre lutte contre les classes oppressives.

8 Est-ce exact?

9 R. Vous faites ici référence à la lutte des classes, mais à
10 quelles classes faites-vous référence ici?

11 Q. Monsieur Nuon Chea, vous-même, répondant à ma consœur tout à
12 l'heure, avez fait référence aux "féodaux". N'était-ce pas
13 également un moyen de régler ces questions à l'égard des féodaux?

14 R. Quand vous parlez des "féodaux", ce n'est pas entièrement
15 exact. C'était contre les féodaux barbares, ces féodaux barbares
16 qui opprimaient le peuple.

17 Notre intention n'était pas de les tuer, mais l'on demandait une
18 réduction des intérêts sur prêt. C'était là les activités que
19 nous menions à l'époque.

20 [10.05.07]

21 Q. Merci pour ces éclaircissements, Monsieur Nuon Chea.

22 Une fois que ces coopératives étaient établies dans les zones
23 libérées, Monsieur Nuon Chea, pouvez-vous dire à la Chambre si
24 les personnes qui s'y trouvaient, et qui souhaitaient continuer
25 de se servir de la monnaie, par exemple, avaient la liberté de

26

1 partir s'installer ailleurs?

2 R. Ils ne pouvaient... ils ne pouvaient aller ailleurs. Ils
3 devaient donc rester dans les coopératives. On pouvait utiliser
4 des devises pour échanger des biens avec les Thaïlandais car nous
5 étions proches de la frontière thaïlandaise.

6 Q. Je vous remercie. Monsieur Nuon Chea, je voudrais évoquer avec
7 vous un autre extrait de votre déclaration.

8 Et, cette fois - toujours la déclaration du 22 novembre 2011... et,
9 cette fois, donc, je me reporte à la page référencée, en khmer:
10 00755363, où vous êtes en train de faire... vous tirez les
11 conclusions de la réunion de mai 1974 concernant le plan
12 d'évacuation de Phnom Penh.

13 Et vous précisez que toutes ces questions à l'ordre du jour
14 devaient être expliquées. Vous poursuivez en disant qu'"il
15 fallait, en particulier, que l'on renforce le sentiment de
16 solidarité entre les gens de la base et les membres du Peuple
17 nouveau, et leur apprendre à ne pas discriminer soit les anciens
18 soit les nouveaux".

19 Pouvez-vous, Monsieur Nuon Chea, expliciter ces propos et nous
20 dire exactement qui est-ce que vous considérez comme gens de la
21 base et qui sont ceux qui faisaient partie du Peuple nouveau?

22 [10.08.08]

23 R. Le Peuple nouveau, c'est ceux qui avaient été évacués. Le
24 Peuple de base était les gens locaux. Le Comité permanent du
25 Parti, au niveau de communes et de districts, leur ont...

27

1 c'est-à-dire ont donné les directives suivantes aux gens locaux:
2 ne pas discriminer contre le Peuple nouveau car nous sommes tous
3 khmers; et de ne pas penser qu'ils étaient meilleurs que les
4 nouveaux; qu'il y avait des éléments qui avaient incité à la
5 haine entre le Peuple de base et le Peuple nouveau.

6 Il s'agissait d'une situation bien complexe.

7 [10.09.09]

8 Q. Doit-on comprendre, Monsieur Nuon Chea, qu'il s'agissait donc
9 d'une classification établie par le Parti ou le Centre du PCK?

10 R. Il n'y avait pas de distinction en ce sens. Qu'ils soient
11 nouveaux ou anciens, une fois qu'ils avaient compris, ils
12 agissaient ensemble. Ils étaient tous khmers.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 (Intervention non interprétée)

15 (Problème technique dans les cabines d'interprétation)

16 [10.13.07]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 (Intervention non interprétée)

19 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

20 Le Président demande si on l'entend. C'est en effet le cas.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Le système d'interprétation fonctionne très bien maintenant.

23 Et le moment est venu de prendre la pause du matin. Donc, prenons

24 la pause matinale. Nous reprendrons l'audience à 10h30..

25 La Défense demande la parole?

28

1 Me ANG UDOM:

2 Je vous remercie, Monsieur le Président.

3 Compte tenu de son état de santé et de ses douleurs au dos, M.

4 Ieng Sary demande la permission de la Chambre de pouvoir suivre

5 l'audience depuis la cellule temporaire du sous-sol et renonce à

6 son droit de participer directement à l'audience.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 La Chambre est saisie de la requête de la défense de Ieng Sary,

9 dans laquelle il renonce à son droit de participer directement à

10 l'audience et demande donc de suivre l'audience depuis la cellule

11 temporaire du sous-sol.

12 La Chambre fait droit à cette requête de sorte qu'il puisse

13 suivre l'audience depuis la cellule temporaire du sous-sol.

14 Maître, veuillez remettre immédiatement à la Chambre le document

15 dans lequel Ieng Sary renonce à son droit portant sa signature et

16 son empreinte digitale.

17 Et la Chambre enjoint la Section d'audiovisuel d'établir le lien

18 audiovisuel avec l'audience.

19 Personnel de sécurité, veuillez descendre... accompagner,

20 c'est-à-dire, Ieng Sary au sous-sol.

21 L'audience est "levée".

22 (Suspension de l'audience: 10h15)

23 (Reprise de l'audience: 10h33)

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.

29

1 Je demande aux agents de sécurité de conduire M. Nuon Chea dans
2 le box.

3 Je donne la parole au procureur international.

4 M. LYSAK:

5 Oui, merci. Je voulais répondre à la question que vous aviez
6 posée.

7 J'ai vérifié auprès de mes collègues, et ils m'ont dit qu'ils
8 auront besoin de la majeure part de la journée pour leur
9 interrogatoire, ce qui me semble raisonnable puisque la Défense
10 reçoit deux jours.

11 Si on donne une demi-heure de cette journée aux parties civiles,
12 ça pourrait aller.

13 Mais, si on donne aux parties civiles plus que cela, ce sera plus
14 difficile pour nous de mener à bien notre interrogatoire.

15 Peut-être qu'il faudrait trouver du temps supplémentaire.

16 Merci.

17 (Discussion entre les juges)

18 [10.36.13]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Je donne la parole à Me Pich Ang.

21 Me PICH ANG:

22 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges, je me suis
23 entretenu avec mes confrères et avec les représentants de
24 l'Accusation.

25 La Partie civile souhaiterait disposer d'une heure et demie. Cela

30

1 étant, si cela n'est pas possible, nous pourrions ne demander
2 qu'une heure.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Une heure vous est allouée.

5 L'Accusation donne donc une demi-heure en plus de son temps de
6 parole à la Partie civile.

7 La parole est à la Partie civile pour la poursuite de
8 l'interrogatoire de l'accusé Nuon Chea.

9 Je vous en prie.

10 [10.37.53]

11 Me NEKUIE:

12 Merci, Monsieur le Président.

13 Q. Monsieur Nuon Chea, au moment de la pause, vous étiez en train
14 de nous donner des explications sur la différence que vous
15 faisiez entre les gens de base et le Peuple nouveau. Est-ce que
16 je résume correctement les derniers propos que vous avez tenus à
17 cet égard?

18 M. NUON CHEA:

19 R. Quelle est votre question exactement?

20 Q. Monsieur Nuon Chea, je voulais m'assurer que je résumais
21 correctement ce que vous avez dit s'agissant de la différence
22 entre les gens de base et le Peuple nouveau. Vous avez donné des
23 explications à ce sujet. Est-ce bien dans ces conditions que nous
24 nous sommes séparés au moment de la pause?

25 R. Qu'est-ce que j'ai dit exactement avant l'interruption? Je ne

31

1 sais plus de quoi nous parlions avant la pause.

2 [10.39.40]

3 Pourriez-vous préciser votre question?

4 Q. Oui, Monsieur Nuon Chea, pour éviter, peut-être, d'écorcher
5 vos explications, je voudrais vous prier simplement de rappeler
6 la différence que vous faisiez à l'époque entre les gens de base
7 et le Peuple nouveau.

8 Je vous ai donné lecture de votre déclaration dans laquelle vous
9 faisiez mention de ces deux catégories de personnes. Pouvez-vous
10 nous expliquer de nouveau quelle était la différence entre ces
11 deux catégories?

12 R. Monsieur le Président, il n'y avait pas de distinction précise
13 entre Peuple de base et Peuple nouveau. Les gens devaient
14 s'entraider. Le Peuple nouveau, c'était les gens qui avaient été
15 évacués pour rejoindre la base. Ces gens-là étaient encouragés à
16 être solidaires, et on encourageait les gens à partager.
17 Cela dit, inévitablement, il y a eu des mauvais éléments qui ont
18 troublé l'harmonie.

19 Quant aux bons éléments, ils achetaient des biens en Thaïlande,
20 et, ensuite, ils partageaient là où ils vivaient.

21 Nous sommes khmers. C'était une période de guerre et nous devions
22 nous entraider. C'est pourquoi je disais aux gens qu'il fallait
23 agir ainsi à l'époque.

24 Q. Merci, Monsieur Nuon Chea.

25 Pouvez-vous dire à la Chambre, Monsieur Nuon Chea, si les

1 habitants de la ville de Oudong, qui ont été évacués en mars 1974
2 et établis dans les coopératives de la Zone spéciale et du
3 sud-ouest... est-ce que la population de cette ville de Oudong
4 s'était vue attribuer l'étiquette de "Peuple nouveau"?

5 [10.42.34]

6 R. Monsieur le Président, il n'y avait pas de Peuple de base ou
7 de Peuple nouveau. Les nouveaux venus, c'était ceux qu'on
8 appelait les "nouveaux", mais c'était simplement parce que
9 c'était des nouveaux venus.

10 Oudong et l'autre endroit que vous avez cités étaient situés à
11 proximité l'un de l'autre. Les gens faisaient des allées et
12 venues d'un endroit à l'autre, et il y avait une communication
13 entre les deux.

14 Q. Pouvez-vous nous dire, Monsieur Nuon Chea, quels étaient les
15 critères qui vous permettaient de déterminer que telle personne
16 était un bon élément à l'époque?

17 R. Monsieur le Président, les bons éléments, c'était les gens
18 vertueux, les gens moraux, qui avaient le sens de la solidarité.
19 C'était les gens qui ne buvaient pas. Des gens qui n'étaient pas
20 cruels ou agressifs. Ça, c'était les bons éléments.

21 Et, en général, les paysans sont de bonnes gens. Parlant de la
22 classe des paysans, ce sont de bonnes gens.

23 Mais, si l'on prend les personnes séparément, il y a des gens qui
24 boivent, par exemple.

25 Q. Toujours durant cette période, avant 1975, Monsieur Nuon Chea,

33

1 l'expression "se saisir du peuple" faisait-elle partie du langage
2 du PCK?

3 [10.44.57]

4 R. Monsieur le Président, nous n'utilisons pas ce terme. Nous
5 parlions simplement d'évacuation parce qu'il y avait une menace
6 de bombardements et il y avait aussi des attaques vietnamiennes.
7 Il y avait aussi la clique de Dap Chhuon, par exemple, et
8 d'autres cliques aussi, qui étaient des bandits et qui étaient
9 des vestiges du régime précédent.

10 Q. Je vous remercie.

11 Monsieur Nuon Chea, revenons un tout petit peu à la personne que
12 j'ai mentionnée comme étant le responsable vietnamien.

13 J'ai écorché son nom tout à l'heure et vous avez corrigé.

14 Pardonnez-moi si j'écorche de nouveau le nom. Je le lis en
15 français: "Nguyen Van Linh". Je ne sais pas très bien comment ça
16 se traduit en khmer.

17 Et ma question est de savoir quel lien ou quel rapport
18 entreteniez-vous personnellement avec ce monsieur?

19 R. Il s'appelle Nguyen Van Linh.

20 Par rapport à d'autres Vietnamiens en général, c'est plutôt une
21 bonne personne. Même s'il y avait une politique expansionniste et
22 annexionniste de la part du Vietnam, Nguyen Van Linh était
23 quelqu'un avec qui l'on pouvait discuter, et ce, à la différence
24 de Ham Vong (phon.)... Pham Van Dong, qui s'énervait facilement.
25 Van Hong (phon.) m'a demandé quel était mon point de vue sur la

34

1 situation au Cambodge.

2 Et, à l'époque, je lui ai dit que les Cambodgiens ne voulaient
3 pas être subordonnés aux Vietnamiens.

4 Ce n'était pas les Cambodgiens qui cherchaient refuge au Vietnam,
5 mais plutôt le contraire. Il y avait des Vietnamiens en
6 territoire cambodgien.

7 Nguyen Van Linh était quelqu'un de bien, mais il avait été
8 endoctriné politiquement.

9 [10.48.22]

10 Q. Serait-il exact, Monsieur Nuon Chea, de dire que c'est à
11 travers ce monsieur-là que vous, personnellement, vous assuriez
12 la liaison entre le PCK et le Parti communiste vietnamien?

13 R. C'est exact.

14 Q. Et, à ce titre, donc, Monsieur Nuon Chea, vous arriviez à
15 régler par la voie des négociations les incidents qui se
16 produisaient entre les soldats khmers rouges et les troupes
17 vietnamiennes. Est-ce exact?

18 R. Monsieur le Président, c'est exact. Les négociations avec
19 Nguyen Van Linh étaient bonnes. Il reconnaissait ses erreurs.

20 Il y avait des déserteurs qui abandonnaient les forces
21 vietnamiennes, et il nous a demandé de tolérer ces gens.

22 Quant à moi, je lui ai dit que nous essayions d'éduquer les gens
23 et qu'il fallait être tolérant.

24 C'était un bon partenaire de négociations, mais je ne suis pas
25 sûr de ce qu'il pensait au fond de lui-même, et je ne sais pas ce

35

1 qu'il y avait derrière sa personnalité.

2 Q. Monsieur Nuon Chea, je voudrais évoquer un dernier extrait de
3 votre déclaration du 22 novembre 2011, qui porte... un
4 avant-dernier, plutôt, parce que j'en évoquerai encore un autre
5 après vous... avec vous.

6 Et celui-ci porte les références, en khmer: 00755348.

7 Alors, vous y dites qu'"en 1968 le Parti communiste s'est divisé
8 en deux avec une base de soutien au Ratanakiri, dont le
9 secrétaire était Pol Pot et qui couvrait la zone Nord-Est.

10 Et l'autre partie était à Phnom Penh, ce qui comprenait les zone
11 Nord-Ouest, Sud-Ouest, Est, Nord. Et le parti de Phnom Penh était
12 sous la direction du secrétaire adjoint du Parti, Nuon Chea".

13 Ma question: pouvez-vous nous donner des précisions sur les
14 tâches de direction que vous assuriez dans cette partie confiée à
15 Nuon Chea?

16 [10.52.06]

17 R. Monsieur le Président, j'assumais le rôle de supervision
18 générale, mais, techniquement parlant, je ne participais pas à
19 cela parce que j'étais chargé de l'Assemblée des représentants du
20 peuple.

21 Mais, au niveau de la base, il y avait une structure qui
22 existait. Et le système de communication fonctionnait bien. Il
23 n'y avait pas de problèmes particuliers.

24 Si un problème se posait, c'est un comité dirigé par Vorn Vet qui
25 s'en chargeait...

36

1 Q. Monsieur Nuon Chea? Vous permettez, Monsieur Nuon Chea? Je
2 voudrais vous interrompre parce qu'il me semble que vous êtes en
3 train de répondre sur la période après 1975.

4 Cette répartition des tâches dont je vous parle, elle date de
5 1968, entre Pol Pot et vous.

6 Et c'est ces propos que je vous rappelais. Et je voulais que vous
7 nous précisiez en quoi consistaient vos tâches de direction dans
8 les zones qui vous avaient été attribuées.

9 Pas "avant" 1975... mais depuis 1968.

10 R. Monsieur le Président, à partir de 1968, j'ai été chargé de
11 l'éducation. De temps à autre, je me rendais dans les bases pour
12 inspecter la construction des barrages. Ça, c'était en 1968.

13 Mais je m'occupais essentiellement de la formation et de
14 l'éducation. J'organisais des formations parce que j'étais
15 responsable de l'éducation.

16 [10.54.51]

17 Q. Doit-on comprendre, Monsieur Nuon Chea, que les responsables
18 de ces zones Nord-Ouest, Sud-Ouest et Nord n'étaient pas sous
19 votre autorité à cette époque alors que c'est vous qui en
20 assuriez la direction?

21 R. Monsieur le Président, je n'étais pas secrétaire, mais
22 secrétaire adjoint chargé de l'éducation. Je voudrais préciser ce
23 point. Le secrétaire, c'était Pol Pot. Et il était dans la zone
24 Nord-Est.

25 [10.55.53]

1 Q. Mais il semble bien, Monsieur Nuon Chea, d'après ce que
2 vous-même avez déclaré, que Pol Pot avait décidé de s'occuper de
3 la zone Nord-Est et vous avait chargé de la direction des autres
4 zones. N'est-ce pas ce que nous devons comprendre de cette
5 déclaration?

6 R. Même si on avait réparti le pays en deux zones, il y avait des
7 messagers. Nous étions convenus de la ligne stratégique et
8 tactique du Parti et l'on ne pouvait s'écarter de cette ligne. Il
9 n'y a donc pas eu de conflit ou de problème de communication.

10 Q. Toutefois, Monsieur Nuon Chea, puisque cette année 1968
11 coïncide avec le début de la lutte armée lancée par le PCK,
12 est-il exact de conclure que vos tâches de direction incluait
13 également la supervision des opérations armées dans les zones qui
14 vous incombait?

15 [10.57.35]

16 R. Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui supervisais les
17 affaires militaires, lesquelles relevaient de chaque secrétaire
18 de zone.

19 Par exemple, dans la zone Est, il y avait un comité militaire qui
20 supervisait les questions militaires. Même chose pour la zone
21 Nord-Ouest ou Sud-Ouest.

22 Je n'avais pas de pouvoir sur le plan militaire.

23 Q. Monsieur Nuon Chea, je voudrais vous rapporter un dernier
24 extrait de votre déclaration, et qui porte sur la visite du roi
25 Sihanouk en 1973.

38

1 La référence en khmer est de 00755353.

2 Vous y mentionnez que "pour cette visite, Pol Pot, le secrétaire
3 du Parti, m'a désigné, moi, Nuon Chea, pour préparer la route de
4 Kampong Krom, près de Preah Vihear, jusqu'à Angkor Wat".

5 Ma question: pourquoi fallait-il que ce soit à vous
6 personnellement, Monsieur Nuon Chea, que Pol Pot confie une
7 mission aussi délicate que celle-là?

8 [10.59.46]

9 R. Monsieur le Président, il s'agit là d'une des tâches les plus
10 importantes, à savoir veiller à la sécurité dans le cadre de la
11 visite de Sa Majesté à Siem Reap.

12 C'est pourquoi Pol Pot m'a chargé de préparer l'itinéraire depuis
13 Kampong Krom jusqu'à Preah Vihear. Pol Pot attendait Sa Majesté,
14 qui arrivait depuis Stung Treng. Nos responsabilités étaient donc
15 différentes. Pol Pot a confié cette tâche à une personne de la
16 plus haute confiance parce que, si un problème s'était posé, tout
17 aurait été mis en danger.

18 Q. Merci, Monsieur Nuon Chea. Et, étant donné, précisément, que
19 cette mission devait s'accomplir dans un contexte de guerre, vous
20 admettez, Monsieur Nuon Chea, qu'une telle responsabilité ne
21 pouvait être assurée sans que vous ayez la maîtrise du système de
22 défense dans la zone où la visite devait s'effectuer.

23 L'admettez-vous?

24 [11.01.39]

25 R. Il existait un système de défense par les forces militaires de

1 zone, et les soldats avaient été déployés tout au long de la
2 route. Sans la protection des forces militaires, la mission
3 aurait été impossible.

4 Q. Il est donc normal de conclure, Monsieur Nuon Chea, qu'étant
5 la personne de haute confiance à qui cette charge a été attribuée
6 par Pol Pot vous étiez nécessairement en charge avec lui des
7 responsabilités militaires au sein de l'Armée révolutionnaire du
8 Kampuchéa. Est-ce exact?

9 R. Non, ce n'est pas correct car je n'étais pas responsable des
10 affaires militaires. Pol Pot avait la responsabilité... ou, plutôt,
11 était responsable du comité militaire. J'étais chargé de
12 l'éducation.

13 Laissez-moi répéter: j'étais chargé des affaires d'éducation.

14 [11.03.11]

15 Q. Très bien, Monsieur Nuon Chea.

16 Pour terminer sur le plan d'évacuation de Phnom Penh, qui faisait
17 l'objet de vos discussions en 1974, je voudrais vous poser la
18 question suivante, Monsieur Nuon Chea: aviez-vous prévu que les
19 moines qui seraient évacués de Phnom Penh iraient également dans
20 les coopératives ou bien dans les pagodes?

21 R. Les moines n'ont pas été envoyés dans les coopératives. Les
22 moines pouvaient être envoyés soit "à" d'autres pagodes soit dans
23 la forêt.

24 Q. Affirmez-vous donc, Monsieur Nuon Chea, que les pagodes
25 étaient opérationnelles sous votre système du Kampuchéa

40

1 démocratique? Est-ce bien ce que vous voulez dire?

2 R. Comme les gens étaient déjà dans les coopératives, il n'y
3 avait que quelques personnes dans les pagodes. Les pagodes n'ont
4 pas été abandonnées. Elles étaient toujours "achar"... ou, plutôt,
5 il y avait des "achar" dans les pagodes.

6 [11.05.31]

7 Q. Monsieur Nuon Chea, vous êtes aujourd'hui âgé de 86 ans, et
8 physiquement affaibli, comme nous pouvons tous le constater.

9 Et, d'ailleurs, j'apprécie l'effort que vous faites de subir cet
10 exercice de questions-réponses.

11 Toutefois, je voudrais vous poser la question suivante, qui sera
12 la dernière: lorsqu'en mai 1974 vous décidez de l'évacuation de
13 Phnom Penh, aviez-vous considéré que des personnes de l'âge que
14 vous portez - c'est-à-dire de plus de 80 ans - pouvaient
15 constituer des risques d'infiltration ennemie dans la ville de
16 Phnom Penh? Pouvait être des agents ennemis au point de menacer
17 la sécurité de votre régime à Phnom Penh, une fois la ville
18 conquise?

19 R. Non, nous n'y avons jamais pensé. Et, même s'ils sont allés
20 dans les campagnes, ils n'ont pas fait de travail intensif. Ils
21 n'ont pas travaillé aussi fort que les plus jeunes.

22 Me NEKUIE:

23 Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur Nuon Chea.

24 Et je mets ici un terme, Monsieur le Président, à
25 l'interrogatoire des avocats de la partie civile.

41

1 [11.07.46]

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Y a-t-il... les parties civiles ont-elles d'autres questions?

4 INTERROGATOIRE

5 PAR Me SIN SOWORN:

6 Oui, je vous remercie, Monsieur le Président.

7 Monsieur Nuon Chea, j'ai deux autres questions à vous poser.

8 Q. Dans les notes que vous avez prises, qui ont été présentées

9 par l'Accusation hier, indiquant que, le 1er janvier 1968, le... il

10 y a eu une réunion du Parti dans la Zone centrale et qu'en 1968

11 il y a eu des combats armés...

12 Pouvez-vous nous parler de cette réunion dans la Zone centrale?

13 Quel était... a-t-on discuté de la lutte armée ou des combats lors

14 de cette réunion dans la Zone centrale?

15 M. NUON CHEA:

16 R. Cela avait trait à l'oppression par le régime de Lon Nol. Il

17 ne s'agissait pas d'une lutte armée pure à l'époque. Nous

18 concentrons nos efforts sur la lutte politique, et la lutte

19 armée était une option secondaire. L'objectif était, bien sûr, de

20 protéger nos cadres.

21 J'aimerais donc que cette distinction soit claire: l'un est la

22 lutte armée pure et l'autre est une lutte politique accompagnée

23 de lutte armée; avec une emphase particulière sur la lutte

24 politique, avec la lutte armée comme lutte secondaire.

25 [11.09.46]

1 Q. Merci. Quelle était la cause de la lutte armée? Où avait-elle
2 commencé en 1968?

3 R. C'était par réaction à l'oppression, bien sûr... comme la clique
4 Lon Nol-Sirik Matak.

5 Q. Où la lutte armée a-t-elle commencé en premier?

6 R. Si je me souviens bien, cela a commencé à Samlaut.

7 Q. Je vous remercie. J'ai une dernière question pour vous.

8 Dans vos discussions avec Khem Ngun, vous avez dit que les
9 Chinois et les Vietnamiens n'étaient pas d'accord en 1968 sur
10 l'option de la lutte armée.

11 Et, donc, comme les Vietnamiens et les Chinois étaient opposés à
12 la lutte armée... notamment contre Sa Majesté Sihanouk et d'autres
13 partis... quelle était votre opinion d'une telle situation?

14 R. Monsieur le Président, seuls les Vietnamiens étaient opposés
15 car... recevaient l'aide de Lon Nol pour transporter des armes de
16 Kampong Som dans le territoire cambodgien pour s'en servir dans
17 leurs combats dans le Sud.

18 Par contre, les Chinois, si je me souviens bien, ne se sont pas
19 prononcés sur la question. Il s'agissait des affaires internes au
20 peuple cambodgien et au Parti cambodgien.

21 [11.11.51]

22 Q. J'ai une autre question: les Vietnamiens et les Chinois se
23 sont-ils opposés à votre lutte armée contre Sa Majesté le roi
24 Sihanouk?

25 R. Les Vietnamiens n'étaient pas d'accord avec nous car ils

43

1 cherchaient à obtenir de l'aide du gouvernement.

2 Quant aux Chinois, ils n'ont fait aucun commentaire. Ils n'ont
3 exprimé aucune opinion sur le sujet.

4 Q. Il n'y avait pas de commentaire sur cela?

5 R. Je ne sais... je ne sais pas s'ils étaient d'accord ou non...

6 Q. Autre question: Nguyen Van Linh vous a dit de ne pas commencer
7 la lutte armée. Pourquoi avez-vous insisté à le faire contre les
8 souhaits de Nguyen Van Linh - car Nguyen Van Linh était un
9 dirigeant très puissant chez les Vietnamiens?

10 R. Le Parti communiste du Kampuchéa, à l'époque, ne recevait pas
11 d'ordres des Vietnamiens. Nous étions un parti autonome et
12 indépendant. Les Vietnamiens étaient... enfin, le Parti vietnamien
13 était un parti distinct.

14 Les Vietnamiens ne voulaient pas que les Cambodgiens commencent
15 la lutte armée car ils avaient peur qu'ils ne pourraient plus
16 transporter leurs armes de Kampong Som au Vietnam.

17 Q. Pourquoi avez-vous cherché à couper la route à la frontière
18 entre le Kampuchéa et le Vietnam?

19 R. Je n'ai coupé aucune route.

20 [11.14.16]

21 Q. Vous venez juste de dire que Nguyen Van Linh vous avait
22 demandé de ne pas couper la route ou bloquer la route.

23 L'avez-vous fait?

24 R. Non.

25 Q. Et avez-vous suivi... répondu à la requête de Nguyen Van Linh?

1 R. Oui.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Oui, la parole est maintenant à la défense de Ieng Sary.

4 Me ANG UDOM:

5 Je vous remercie, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les
6 juges. Bonjour à tous.

7 Pour ce qui est, donc, des faits à l'étude de la Chambre
8 aujourd'hui, la défense de Ieng Sary maintient sa position de ne
9 pas interroger l'accusé Nuon Chea.

10 Je vous remercie.

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous remercie, Maître, pour cette position clairement
13 exprimée. Et vous vous prévaluez de votre droit de ne pas
14 interroger Nuon Chea sur le contexte historique du Kampuchéa
15 démocratique.

16 La parole est maintenant à la défense de Khieu Samphan pour son
17 interrogatoire de Nuon Chea sur les faits relatifs au contexte
18 historique du PCK et du Kampuchéa démocratique.

19 [11.16.01]

20 Me KONG SAM ONN:

21 Je vous remercie, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les
22 juges.

23 La défense de Khieu Samphan n'a pas de question à poser à Nuon
24 Chea pour le moment.

25 Je vous remercie.

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci, Maître. Cela nous fixe quant à la position de l'équipe de
3 défense de Khieu Samphan.

4 Quant à l'équipe de défense de Nuon Chea, elle a la parole, si
5 elle souhaite la prendre, pour poser des questions à son client.

6 Me PESTMAN:

7 Merci, Monsieur le Président.

8 Nous avons en effet des questions à poser au client.

9 Je vois que Nuon Chea est très fatigué. Je préférerais poser des
10 questions si je peux avoir des réponses claires.

11 Donc, je demande à la Chambre de pouvoir poser mes questions à
12 une date ultérieure, plutôt le matin, quand mon client est plus
13 dispos et peut s'exprimer plus clairement.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur Nuon Chea, pouvez-vous dire à la Chambre si vous êtes en
16 mesure de répondre aux questions de votre avocat jusqu'à la pause
17 déjeuner, dans une quarantaine de minutes?

18 [11.17.56]

19 M. NUON CHEA:

20 Je suis épuisé, Monsieur le Président. J'ai fait de mon mieux
21 pour m'acquitter de ma responsabilité vis-à-vis de cette Chambre.
22 Je suis très las, et je ne crois pas que ma mémoire soit à son
23 meilleur.

24 S'il n'y a que quelques questions, peut-être pourrais-je y
25 répondre. Voilà qui démontre ma volonté à aider le tribunal à

46

1 établir la vérité.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Très bien. Votre conseil vous posera des questions. Ce ne seront
4 pas les autres parties, mais bien votre équipe de défense car
5 toutes les autres parties vous ont déjà interrogé sur le contexte
6 historique du Parti communiste du Kampuchéa.

7 Pouvez-vous répondre aux questions de votre conseil?

8 M. NUON CHEA:

9 (Intervention non interprétée)

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 L'accusé ayant dit qu'il essaiera de répondre aux questions,

12 Maître, vous avez la parole.

13 [11.19.42]

14 INTERROGATOIRE

15 PAR Me PESTMAN:

16 Monsieur Nuon Chea, je vais commencer mon interrogatoire, mais,
17 si vous êtes trop fatigué, dites-le-moi.

18 Q. J'aimerais d'abord vous poser une question sur votre enfance,
19 avant que vous ayez décidé d'aller en Thaïlande.

20 J'aimerais discuter avec vous d'un certain nombre d'événements
21 qui ont pu être déterminants dans les choix que vous avez faits
22 plus tard dans votre vie, notamment le choix que vous avez fait
23 de vous joindre au Parti communiste thaïlandais.

24 D'abord et avant tout, pouvez-vous expliquer à la Chambre quelle
25 était la situation à la maison, chez vous? Et je parle ici de la

47

1 situation avant que vous alliez en Thaïlande.
2 M. NUON CHEA:
3 R. J'aimerais vous parler de mes antécédents.
4 Ma mère était couturière, et mon père était commerçant de riz. Il
5 lui arrivait d'emprunter de l'argent à d'autres personnes. Et il
6 arrivait que, quand des gens venaient demander leur emprunt, ma
7 mère pleurait et mon père se cachait.
8 Et j'avais pitié de ma famille. Les affaires n'allaient pas très
9 bien. Toutefois, ma mère a fait de son mieux pour m'instruire.
10 Et, en 1941, quand les Français ont remis Battambang et Siem Reap
11 à la Thaïlande, je suis allé en Thaïlande pour voir comment eux
12 géraient leurs affaires et leur pays.
13 Je suis allé étudier en Thaïlande car, dans mon village natal, il
14 était... Hak Srey Nal (phon.), qui était le greffier du bureau de
15 district, avait un ami cyclo-pousse.
16 À l'époque, la société cambodgienne était mi-coloniale
17 mi-"esclavage". Et ceux qui avaient des domestiques les
18 maltrahaient. Ils les battaient. Et les domestiques priaient
19 pour... demandaient pitié.
20 Et c'est... ce greffier n'était pas très haut placé, mais il était
21 plutôt barbare.
22 Il y avait aussi un défenseur public qui avait ordonné à un de
23 ses domestiques de battre un autre domestique. Et, lorsqu'il a
24 essayé de s'enfuir, il a été arrêté et battu.
25 Ça m'a profondément choqué. Toutefois, à l'époque, je n'avais pas

48

1 un intérêt particulier pour la chose sociale.

2 Mais je suis passé devant une pagode et j'ai vu une crémation.

3 Cela m'a perturbé. Je suis rentré à la maison. J'en ai parlé à ma

4 mère et à ma grand-mère. J'ai dit... Je leur ai dit que je voulais

5 devenir moine. Ma grand-mère m'a répondu que, si c'est ce que je

6 souhaitais, il n'y avait aucun inconvénient.

7 [11.25.35]

8 Je suis donc devenu novice.

9 Et c'est à ce moment-là que les Français ont rendu Battambang. Je

10 suis resté à la pagode, mais c'était très difficile car ma

11 famille était pauvre.

12 Et, pendant mes études à la pagode, j'ai remarqué que les Thaïs

13 maltrahaient et tuaient des gens, et que, quand il y a eu le

14 coup d'État en Thaïlande, des officiers ont été abattus.

15 Je suis ensuite allé à l'université Thammasat pour étudier le

16 droit, en Thaïlande. Et je me suis demandé quel pouvait bien être

17 le but de telles études quand la situation était ce qu'elle

18 était? C'est... j'ai donc jugé que c'était inutile.

19 Je suis rentré au Cambodge pour me joindre à la... rejoindre les

20 rangs de la résistance. Et je me suis occupé de propagande et

21 d'éducation à mon retour.

22 [11.27.13]

23 Heng Samrin est celui qui m'a guidé de Phnom Penh pour rencontrer

24 les homologues vietnamiens, dont Nguyen Van Linh.

25 Et, à l'époque, il était très pauvre, mais c'était une bonne

49

1 personne, de bonne moralité et courageuse aussi.
2 Et nous vivions tous deux une vie difficile.
3 Il est devenu plus tard commandant militaire, après la
4 libération. Nos vies étaient interconnectées. Nous avons fui
5 ensemble lorsque des ennemis nous ont pourchassés.
6 Il était très pauvre. Il n'avait ni même un lopin de terre à
7 cultiver. La vie était très misérable pour lui aussi.
8 Quant à Chea Sim, Chea Sim étudiait avec moi. À l'époque, il
9 était au comité de district de Tboung Khmum.
10 Lui aussi était pauvre... il n'était pas aussi pauvre, plutôt. Il
11 était un paysan de classe moyenne.
12 Il lui arrivait d'avoir à emprunter de l'argent, mais, après la
13 libération, je ne sais pas quel rôle il a joué. Je ne l'ai jamais
14 revu.
15 [11.29.08]
16 Voilà donc les événements de la première partie de ma vie. La
17 lutte à laquelle j'ai participé, surtout, découlait de conflits
18 avec les homologues vietnamiens.
19 Les Vietnamiens étaient opposés à toute lutte armée de la part
20 des Cambodgiens.
21 Cela pouvait avoir des conséquences très importantes pour le
22 côté... pour la partie vietnamienne car le gouvernement de Lon Nol
23 aidait les Vietnamiens à transporter des armes au Sud-Vietnam.
24 J'ai répondu aux Vietnamiens que le Parti communiste du Kampuchéa
25 n'était pas subordonné aux Vietnamiens...

50

1 Et "il" est devenu tout rouge de colère.

2 Nous avons mené la lutte armée en 1960. Il y a eu des
3 bombardements américains, donc... ou, plutôt, c'est les
4 Vietnamiens. Ils avaient commencé leur lutte armée dans les
5 années 60. Il y a eu des bombardements américains et ils
6 cherchaient refuge en territoire cambodgien.

7 [11.30.38]

8 Et ils ne pouvaient se cacher dans les plantations d'hévéas.

9 Avec le recul, on peut dire que les Vietnamiens et les
10 Cambodgiens sont soit des amis soit des ennemis. Nous avons
11 coopéré mais, parfois, nous nous sommes aussi combattus.
12 Cela dit, les Vietnamiens étaient considérés comme des ennemis
13 parce qu'ils avaient pour ambition d'avaler le Cambodge.
14 Pour notre part, nous avons un haut sens de la moralité. Nous
15 comptons sur nos propres forces. Nous étions indépendants,
16 autonomes, et décidions de notre propre sort.

17 [11.31.27]

18 Et, donc, au début, les choses semblaient aller bien, mais, en
19 fait, les Vietnamiens s'apprêtaient à nous annexer.

20 Et, encore aujourd'hui, même si je ne peux pas donner de chiffres
21 exacts, il y a beaucoup de Vietnamiens qui viennent au Cambodge.
22 Voilà l'histoire. Ce sont des faits historiques que personne ne
23 peut nier.

24 Voilà donc pour les difficultés que j'ai connues dans la lutte.

25 Il y avait les bombardements américains, que j'ai subis pendant

51

1 deux cents jours, deux cents nuits. Peut-être que 2 millions de
2 bombes ont été lâchées sur le territoire cambodgien.

3 Si l'on fait une comparaison entre les Vietnamiens et les
4 Américains, les Vietnamiens semblaient encore plus barbares que
5 les Américains parce qu'ils ont envahi notre territoire.

6 [11.32.43]

7 Les Américains, eux, n'ont pas directement envahi le territoire
8 du Cambodge, mais ils lâché des bombes.

9 À ma connaissance, à l'époque, il y avait environ 250000
10 Vietnamiens au Cambodge. Les choses étaient donc difficiles pour
11 nous. Il fallait contre-attaquer à la fois face aux Vietnamiens
12 et face aux Américains.

13 Je crois que chacun est conscient de cette réalité... de cette
14 vérité. Le tribunal veut la vérité et la justice, et il faut que
15 les jeunes générations sachent ce qui s'est produit.

16 On peut faire une comparaison entre la situation actuelle et un
17 cas de figure où un serpent essaierait d'étouffer un lapin. Moi,
18 je me préoccupe des générations futures de Cambodgiens..

19 [11.34.02]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Monsieur Nuon Chea, vous êtes prié de répondre uniquement à la
22 question qui vous est posée et qui concerne le contexte
23 historique du Parti communiste du Kampuchéa, en particulier les
24 faits mentionnés dans l'ordonnance de clôture et qui ont trait à
25 des faits bien précis.

52

1 La Défense peut poser à présent la question suivante.

2 Me PESTMAN:

3 Q. Monsieur Nuon Chea, vous avez été interrompu.

4 Vous avez dit que vous étiez préoccupé par la situation. Est-ce

5 que vous avez quelque chose à ajouter pour compléter votre

6 réponse?

7 M. NUON CHEA:

8 R. Je suis très inquiet quant à l'avenir du Cambodge. Je ne sais

9 pas ce que l'avenir réserve à ce pays..

10 [11.35.14]

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 La Chambre a déjà dit à l'accusé qu'il devait se limiter à

13 aborder des questions relevant du premier mini procès, à savoir

14 le contexte historique.

15 L'accusé est prié de ne pas s'écarter de ces paramètres.

16 M. NUON CHEA:

17 (Intervention non interprétée)

18 Me PESTMAN:

19 Je crois que mon client a dit quelque chose, mais cela n'est pas

20 passé dans mes écouteurs.

21 Q. Peut-être que vous pourriez répéter, Monsieur Nuon Chea? Ce

22 que vous avez dit n'a pas été traduit.

23 [11.36.20]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 À nouveau, la Chambre enjoint à l'accusé de ne pas répondre à des

1 questions qui ne seraient pas en rapport avec le contexte
2 historique du Parti communiste du Kampuchéa.
3 Il s'agit de paramètres énoncés clairement dans l'ordonnance de
4 clôture et retenus par la Chambre. Il s'agit de s'en tenir à ce
5 cadre précis dans le contexte du premier mini procès, à savoir le
6 dossier 002/1.

7 Me PESTMAN:

8 Si j'ai soulevé la question, c'est parce que j'ai vu que mon
9 client a dit quelque chose. Je ne sais pas ce qu'il a dit. Je lui
10 demande juste de répéter ce qu'il a dit pour que cela puisse être
11 interprété. Je n'ai pas entendu sa réponse.

12 Q. Monsieur Nuon Chea, en dernier lieu, vous avez dit quelque
13 chose. Pouvez-vous le répéter pour que cela soit traduit?

14 Après quoi, je passerai à la question suivante.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je donne la parole à la défense de Khieu Samphan.

17 Avez-vous quelque chose à dire?

18 Me KONG SAM ONN:

19 Bonjour, Monsieur le Président.

20 À l'instant, mon confrère a dit qu'il voulait entendre les
21 derniers mots prononcés par Nuon Chea. Le micro n'était pas
22 allumé.

23 Moi, j'ai entendu ce qu'il a dit. Nuon Chea a répondu à la
24 question.

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Monsieur Nuon Chea, je vous en prie.

2 [11.38.16]

3 M. NUON CHEA:

4 Monsieur le Président, je vous demande d'interrompre cet
5 interrogatoire.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Vous avez fait une demande qui est claire.

8 Je demande à la Défense de s'asseoir.

9 Nous allons mettre fin à l'audience un peu plus tôt que
10 d'habitude ce matin, et ce, en raison de l'état de santé de
11 l'accusé. Compte tenu de son âge avancé, la Chambre comprend que
12 des problèmes de santé se posent.

13 L'audience prendra donc fin plus tôt que prévu.

14 Cet après-midi, il est prévu d'entendre... ou, plutôt, il était
15 prévu d'entendre le témoin Prak Yut, mais, la Défense ayant
16 indiqué qu'elle n'avait plus de question à poser à ce témoin, la
17 déposition de Prak Yut est terminée.

18 Par conséquent, il n'y aura pas d'audience cet après-midi.

19 Les débats reprendront demain matin à 9 heures.

20 Il est demandé de conduire les trois accusés au centre de
21 détention et de les ramener dans le prétoire demain matin avant 9
22 heures.

23 L'audience est levée.

24 (Levée de l'audience: 11h40)

25